



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-030-2022-03

PUBLIÉ LE 11 MARS 2022

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris / division des affaires juridiques

IDF-2022-03-01-00018 - Arrêté n° 2022-21-RRA portant nomination du chef du service du service inter académique des affaires juridiques (SIAJ) de la région académique d Ile-de-France ?? (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2022-03-01-00018

Arrêté n° 2022-21-RRA portant nomination du
chef du service du service inter académique des
affaires juridiques (SIAJ) de la région académique
d Ile-de-France



ARRETE n° 2022-21-RRA

**portant nomination du chef du service du service inter-académique des affaires juridiques
de la région académique d'Ile-de-France**

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de l'Éducation, et notamment l'article R.222-36-4 ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Christophe KERRERO, en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'avis des comités techniques académiques des académies de Créteil, Paris et Versailles réunis en formation conjointe le 25 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté de création du service inter-académique des affaires juridiques (SIAJ) de la région académique Ile-de-France en date du 1^{er} février 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Benoît GELINEAU, chef de la division des affaires juridiques de l'académie de Paris, est nommé, à partir du 1^{er} mars 2022, chef du service inter-académique des affaires juridiques de la région académique Ile-de-France.

ARTICLE 2

Madame Eva HONG-BAUVERT est responsable de la partie du service inter-académique implantée au rectorat de Créteil.

ARTICLE 3

Monsieur Gaël STOURM est responsable de la partie du service inter-académique implantée au rectorat de Versailles.

ARTICLE 4

Le secrétaire général de la région académique Ile-de-France et les secrétaires généraux des académies de Créteil, Paris et Versailles sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2022

Signé

Christophe KERRERO